

TÉLÉCHARGER  
l'appli *Guide du tri*  
CITEO



### Nouveautés

+ Pots & barquettes en plastique



+ Gourdes & tubes en plastique



+ Sacs, sachets & films en plastique



+ Petits emballages métalliques



**À partir du 1er janvier 2023**, les consignes de tri **changent** sur le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc.

**Le tri se simplifie : TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS DANS LE BAC JAUNE !**

Les nouveautés portent sur les emballages plastiques et petits emballages métalliques : **tous se trient désormais !** Pour faire le bon geste de tri, une seule question à se poser "est-ce un emballage ?".

Un emballage permet :

- de contenir un produit,
- de faciliter son transport ou sa mise en rayon.

Attention, un objet en plastique tel qu'un cintre ou une brosse à dents n'est pas un emballage.

Les emballages n'ont pas besoin d'être lavés, il suffit de les vider et de les jeter séparés les uns des autres **sans les mettre en sac**.

Pour vous accompagner, un **mémo-tri** joint à ce courrier vous précise les nouvelles consignes pour le bac jaune. Ces dernières sont maintenant généralisées au niveau national. Un doute au moment de trier ? Vous pouvez :

- consulter le site [www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr) rubrique Trier,
- contacter le SITOM au numéro et courriel indiqués ci-dessus,
- télécharger l'application Citeo « Guide du tri »,
- vérifier les consignes notées sur vos emballages.

Cependant, trier ses déchets ne doit pas être un frein à la **réduction** de ceux-ci. Grâce aux gestes de chacun, l'ensemble du territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc agit en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage.

*Ensemble, réduisons et triions nos déchets !*

Christèle REBET  
Présidente du SITOM des  
Vallées du Mont-Blanc